

CONSEILS POUR PROTÉGER VOTRE COTE DE SÉCURITÉ LORS DE LA TRANSITION DES FORCES ARMÉES CANADIENNES



1. CONNAISSEZ VOTRE STATUT ACTUEL

- Types de cotes et durée de validité :
Fiabilité (10 ans), Secret (10 ans), Très secret (5 ans)
- Confirmez la date d'expiration avec votre officier de sécurité de l'unité (OSU)



2. OBTENEZ VOS DOCUMENTS AVANT LA LIBÉRATION

- **TBS 330-23** (Consentement et autorisation pour la vérification de sécurité)
- **CF 54** (Certificat de libération)
- Historique des adresses et emplois des 10 dernières années



3. COMPRENEZ LA RÈGLE

- Les cotes de sécurité appartiennent au gouvernement du Canada — elles ne demeurent pas « actives » après la libération, MAIS elles peuvent être réactivées par un employeur
- Votre cote demeure au dossier : lors de la transition, elle devient inactive — elle n'est pas effacée



4. COMPRENDRE COMMENT LES EMPLOYEURS RÉACTIVENT VOTRE COTE

- L'employeur doit être inscrit au Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC
- Son agent de sécurité d'entreprise soumet une demande de transfert d'admissibilité (TA)



5. LE MOMENT EST IMPORTANT

- Idéal : dans les 12 mois suivant la libération
- Acceptable : 12 à 24 mois selon le niveau de cote



6. CONSEILS UTILES

- Évitez les longues périodes sans emploi
- Maintenez un historique d'adresses exact
- Informez les employeurs que vous détenez une cote CAF inactive



7. MYTHES ET RÉALITÉS

MYTHE : Votre cote de sécurité disparaît lors de la libération.

REALITE : Elle devient inactive, mais peut être récupérée.



8. LES RÔLES EN CYBERSÉCURITÉ PERMETTENT UNE RÉACTIVATION PLUS RAPIDE

- De nombreux vétérans des FAC peuvent voir leur cote réactivée beaucoup plus rapidement pour des postes en cybersécurité ou en TI sécurisées
- Les employeurs accordent une grande valeur à cette situation

AVIS IMPORTANT — PAS UN AVIS JURIDIQUE : Les renseignements ci-dessus sont fournis à titre indicatif seulement et ne doivent pas être interprétés comme une interprétation officielle des politiques ou procédures. Les militaires en transition et les vétérans devraient consulter leur officier de sécurité de l'unité ou un conseiller en transition des FAC.



<https://www.CyberCatalyst.io>